



En partenariat avec :



Colloque international

Politique européenne d'accueil Ethique de la traduction

7, 8 et 9 décembre 2017

Auditorium de l'INALCO

(Institut National des Langues et Civilisations Orientales)

65 rue des grands moulins, 75013 Paris

Que serait une éthique de la traduction appliquée à la politique européenne d'accueil des migrants ? Quelles valeurs, quels repères pourraient orienter la manière dont les travailleurs sociaux des pays européens accueillent la langue de l'autre ? Nous espérons que tous les panels, tous les intervenants pourront apporter des éléments de réponse à cette question. Ces trois jours ont l'ambition de définir une telle éthique, de sensibiliser un public de professionnels de la prise en charge, en particulier des mineurs isolés étrangers, aux problématiques liées au plurilinguisme et à la traduction dans leur travail.

Nous constatons une rupture des phénomènes migratoires contemporains par rapport aux migrations précédentes :

- Les migrants ne viennent plus d'une région ou d'un pays d'origine. Les origines sont diversifiées, les migrants viennent de partout, et de nulle part ;
- Les migrants ne fuient pas tous la mort, mais ils sont une grande majorité à en faire l'expérience lors de leur parcours migratoire ;

- Le phénomène contemporain de migration comporte un aspect de masse sans précédent ;
- Ce phénomène est marqué par les effets de la communication médiatique.
- La pratique au quotidien le montre : pour surmonter les traumatismes et atteindre une forme de convivance humaine, il est essentiel de prendre en compte les phénomènes liés à la diversité de ces langues qui s'entremêlent dans la rencontre entre les migrants eux-mêmes, entre les migrants et les populations "locales", et bien entendu avec les personnels spécialisés d'accueil. La multitude des langues, leur traduction et leurs désaccords, leur mise en accord, sont autant d'enjeux décisifs dans ce qui sera l'éthique d'accueil de demain. Quelle place, dans cette éthique, faut-il accorder aux nouvelles formes d'exil, à la poétique, aux phénomènes de confrontation et de rivalité ? Quelle éthique répond à ces nouveaux défis ?

Nous nous proposons d'explorer différentes problématiques.

Dans la prise en charge politique et sociale des migrants, les analyses culturalistes rencontrent peu de résistance : la différence culturelle est une évidence et répond souvent à tout. Il n'en va pas de même de la différence linguistique. Le plurilinguisme dans la prise en charge, la diversité des langues, le fait que le jeune migrant vienne avec une langue étrangère qui est sa langue maternelle, qui n'est pas le français, qui n'est pas l'allemand ou le grec ou le suédois, est absent de l'analyse. Il fait l'objet d'un déni dans la prise en charge et l'accueil social, éducatif, scolaire, psychologique, psychiatrique et médical des migrants. Il s'agit pour nous d'explorer l'intérêt politique et clinique de la prise en compte de ces langues. Notre enjeu aujourd'hui est de sensibiliser le public aux différentes situations de traduction, situations souvent éludées. Nous tenterons de développer l'enjeu de cette éthique de la traduction comme troisième terme potentiel, dans la prise en charge, entre universalisme et culturalisme.

Le colloque se propose de mettre en perspective les considérations et préoccupations liées à la pratique éducative quotidienne avec les migrants, et en particulier avec les mineurs isolés étrangers. En effet, au niveau éducatif, la place des langues de ces mineurs pose question. Que peut-on faire, au quotidien, de la multiplicité des langues ? Et qu'opère cette multiplicité elle-même ? L'éducateur devient traducteur du quotidien. En quels termes peut-il penser la question de l'identité par rapport à la langue maternelle ? A cet égard comment l'éducateur peut-il penser sa prise en charge en termes d'insertion, d'inclusion ou d'assimilation sociale ? A quels moments le jeune peut-t-il parler sa langue avec son éducateur ? Quelle place l'éducateur peut-il donner à l'interprète ? Plus généralement, quelle place donner à la langue d'origine au quotidien dans la prise en charge ?

Nous explorerons dans le cadre de la clinique des migrants la traduction comme mouvement pour le psychisme, passer par une autre langue pour traduire le traumatisme qui a lieu dans la langue maternelle.

Que faire concrètement de la différence culturelle et linguistique, comment s'y retrouver ? Nous prôtons un retour à l'idée chère à G. Devereux qu'il est préférable de ne pas tant s'intéresser aux particularités d'une culture donnée, qu'à ce que c'est qu'une culture en soi pour un sujet.

A des situations de migrations nouvelles, doit répondre une éthique de traduction et une politique d'accueil renouvelées.

Quelle éthique pour les interprètes dans l'entretien clinique ? Dans le cadre des procédures judiciaires ? Dans un entretien avec l'OFPRA ou la CNDA ? Quelle traduction pour les récits traumatiques ?

Nos patients migrants sont amenés à répéter de très nombreuses fois leur récit traumatique à des « professionnels » hyper spécialisés dont la traduction, l'analyse et la prise en charge participent à son assèchement, voire à des déformations radicales - L'interprète doit-il être médiateur ? - La prise en compte des langues des migrants, la prise en compte du continu de leur discours, c'est d'abord la possibilité pour eux de se sentir entendus. C'est aussi pour nous un moyen de ne pas les mettre en porte-à-faux avec une dette inconsciente, et une fidélité inconsciente qui les rattache à leur langue maternelle.

La relation entre les langues, le plurilinguisme et la traduction font souvent l'objet d'éloges tous azimuts, leurs mécanismes productifs, créatifs, s'appliqueraient à tous les champs de la société. Cette relation entre les langues ne serait-elle pas plutôt agonistique, faite de rivalités, de confrontations et d'enjeux de pouvoirs ? Ces enjeux concernent autant la pratique quotidienne des éducateurs, des psychologues, que celle des professeurs de français langue étrangère.

On peut tenter d'opposer une éthique de la traduction de l'Autre en tant qu'Autre au formatage et à l'adaptation aux impératifs administratifs de la société, codes académiques et normes institutionnelles.

